



Versailles le 15 mars 2011,

A Monsieur Colin, Président du CHS DI des Yvelines,

Objet : demande de mise en place d'une convention interentreprises de médecine de prévention.

Une nouvelle fois notre attente d'une prise de fonction d'un médecin de prévention dans les Yvelines est déçue. Le médecin annoncé depuis trois mois a finalement renoncé.

Les difficultés réelles que rencontre le secrétariat général dans le recrutement de ses médecins ne semblent pas trouver de solutions malgré la mise en place d'un nouveau type de contrat.

Cette situation qui perdure depuis plusieurs années nous est fortement préjudiciable.

En effet, il faut maintenant remonter sur une longue période pour retrouver une époque où les deux médecins prévus étaient réellement présents. Entre-temps nous avons souvent fonctionné avec un seul médecin et périodiquement sans médecin du tout. C'est cette dernière situation que nous connaissons à nouveau depuis 10 mois et cela ne saurait durer plus longtemps.

Nul ne conteste l'engagement et la bonne volonté du Docteur Hess qui assure les urgences, néanmoins ceux-ci ne peuvent se faire qu'au détriment de nos collègues des Hauts de Seine qui constituent son secteur géographique d'activité et où elle est déjà en sous effectif.

Cette situation non plus ne saurait perdurer.

Il appartient donc au service compétent du secrétariat général de trouver rapidement une solution pérenne à ce problème car l'Etat employeur ne saurait s'exonérer de ses obligations vis à vis de ses employés. Si l'on répertoriait les visites obligatoires (retour de CLM...), les visites annuelles (votées en CHSDI), et les visites quinquennales non réalisées, la liste des manquements de notre employeur lui vaudrait, s'il était privé, les foudres de l'inspection du travail et de sévères sanctions. La prévention n'est pas non plus assurée en ce qui concerne les travaux importants (qui doivent être validés par le médecin de prévention) ou lors des réunion préalable de chantiers faute de médecin.

De ce fait, et afin de pouvoir faire valoir les droits des agents que nous représentons auprès des instances compétentes si cette situation n'est pas rapidement

solutionnée, nous vous saurions gré de bien vouloir faire procéder, par les directions des services couvert par le CHS des Yvelines, au recensement des différentes visites énumérées ci-dessus qui n'ont pu être assurées au cours des trois dernières années.

Enfin nous réitérons notre demande d'une convention interentreprises de médecine du travail afin d'assurer la médecine de prévention dans notre département jusqu'au recrutement des deux praticiens auxquels nous avons droit. Cette solution, qui ne saurait être que transitoire car bien entendu nous privilégions un recrutement (hypothétique) de nos propres médecins, permettrait à l'état employeur de remplir ses obligations et à ses agents d'obtenir enfin les droits auxquels ils sont en droit de prétendre.

A l'heure où la tension monte dans les services, où le nombre d'agents en souffrance au travail n'a jamais été aussi important dans notre département, où la direction générale a mis en place un groupe de travail national sur la souffrance au travail, il est paradoxal que le premier interlocuteur des agents dans ce domaine, le médecin de prévention, soit inexistant et que rien ne soit fait pour y remédier.

Pouvez-vous en conséquence prendre rapidement l'attache du secrétariat général afin d'obtenir les modalités pratique de mise en place d'un tel contrat et l'aval de ceux-ci pour le faire.

Vous comprendrez que notre démarche n'a pas pour but de remettre en cause le fonctionnement du CHS ni de son président car nous avons bien conscience que vous avez fait le nécessaire auprès du secrétariat général, à la demande du comité, pour dénoncer la situation des Yvelines en matière de médecine de prévention. Néanmoins, il semblerait que vous nous n'ayons pas été entendu puisqu'aucune solution n'est à ce jour proposée de leur part.

Au cas où nos demandes n'obtiendraient pas une suite favorable, de votre part ou de celle du service concerné, nous vous saurions gré de bien vouloir inscrire ce point à l'ordre du jour de notre prochain CHS et d'y convier la personne responsable de ce dossier au secrétariat général afin qu'il nous apporte toutes les réponses nécessaires.

Pourriez-vous nous tenir informer de l'état d'avancement de ce dossier sur lequel nous resterons particulièrement vigilants.

Pour les représentants de Solidaires Finances auprès du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Yvelines.

Fabrice AMADOU

Un courrier dans le même sens sera adressé ce jour à Mme Guille Présidente du CDAS des Yvelines.